



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Marché de Noël à HYÈRES 15^{ème} édition

Du 29/11/2024 au 04/01/2025

**DOSSIER DE CANDIDATURE
pour un chalet commercial
sur le domaine public**

Dossier complet* à retourner **avant le 30/06/2024**, délai de rigueur,
à l'adresse suivante :

CANDIDATURE – MARCHÉ NOËL 2024
SERVICE COMMERCE
MAIRIE D'HYERES
12, avenue Joseph Clotis
83400 HYERES

ou

par mail à l'adresse suivante :

service.commerce@mairie-hyeres.com

***Toute candidature incomplète ne sera pas présentée lors de la commission d'attribution**

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Coordonnées personnelles :

Madame Monsieur

Nom Prénom:

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Téléphone portable : E-mail : ..

Adresse professionnelle :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone : E-mail : ..

Demande d'emplacement en qualité de :

commerçant hyérois commerçant non sédentaire artisan

producteur artiste libre autre (à préciser)

Produits ou services proposés :

Secteur d'activité :

Alimentation Restauration Décoration Artisanat

Bijoux Jeux, jouets Habillement Autres

Description des produits et services proposés (en cas de candidature retenue, tout produit non mentionné ici ne pourra être accepté) :

.....
.....

Puissance électrique nécessaire :

REDEVANCE CHALET DE RESTAURATION SUR PLACE

Type 1 : chalet(s) de 3 mètres x 2 mètres / 1000,00 €* (non soumis à TVA)

Type 2 : chalet(s) de 4 mètres x 2 mètres / 1300,00 €* (non soumis à TVA)

Type 3 : chalet(s) de 6 mètres x 2 mètres / 1800,00 €* (non soumis à TVA)

REDEVANCE AUTRES CHALETS

Type 1 : chalet(s) de 3 mètres x 2 mètres / 700,00 €* (non soumis à TVA)

Type 2 : chalet(s) de 4 mètres x 2 mètres / 1000,00 €* (non soumis à TVA)

Type 3 : chalet(s) de 6 mètres x 2 mètres / 1400,00 €* (non soumis à TVA)

REDEVANCE CHALET DU PERE NOËL

Chalet du Père Noël / 882,60 €* (non soumis à TVA)

Le nombre de chalets de dimension Type 2 et 3 étant restreint, veuillez nous préciser si vous êtes d'accord pour occuper un chalet de Type 1 en 2ème choix : OUI NON

PIECES A FOURNIR

- Le formulaire d'identification du candidat rempli (page 2)
- Liste détaillée des produits ou services proposés, accompagnée de photos servant à appuyer votre dossier
- Le calendrier ci-joint mentionnant les horaires d'ouverture signé
- Le règlement intérieur complété et signé.
- Les documents commerciaux suivants :

Pour les Artisans et/ou Commerçants

- x Extrait Kbis ou Extrait D1, datant de moins de 3 mois délivrés par les chambres consulaires,
- x Carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire délivrée par les Chambres Consulaires en cours de validité, pour les commerçants et artisans ne résidant pas sur la commune,
- x Attestation de règlement ou d'exonération des cotisations URSSAF ou Sécurité Sociale des Indépendants, jusqu'au dernier trimestre échu (délivrée sur demande auprès des organismes de recouvrement),
- x Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public.

Pour les Artistes

- x Attestation d'inscription à la Maison des Artistes et au répertoire SIRENE,
- x Attestation de règlement des cotisations sociales auprès de l'AGESSA ou de la MDA,
- x Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public.

Pour les Artistes n'appartenant pas à la Maison des Artistes

- x N° SIRET,
- x Attestation de mise à jour délivrée par le Centre des Impôts,
- x Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques inhérents à l'exercice de votre activité sur le domaine public,
- x Déclaration d'exercice d'une profession libérale (pour les artistes plasticiens et créateurs d'œuvres originales telles que définies par l'article 2 du Décret n°95-172 du 17 février 1995)